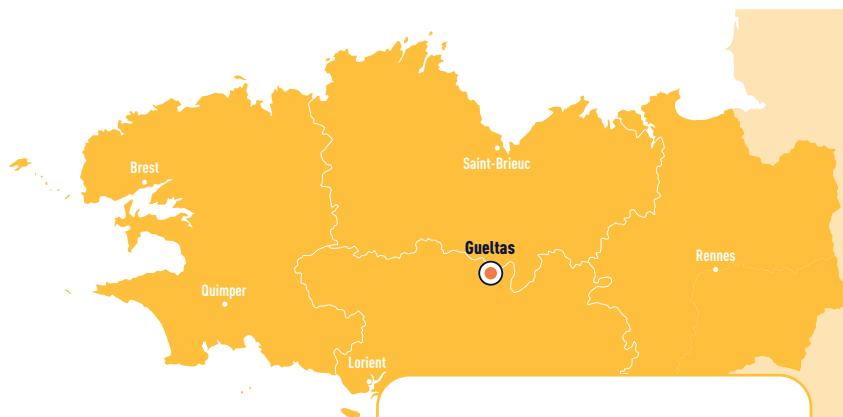


Projet industriel de recyclage et valorisation énergétique sur le site SUEZ de Gueltas (56)

Concertation préalable
du 22 mai au 28 juin 2023

—

Synthèse du dossier de concertation



Introduction

En Centre Bretagne, SUEZ* porte un projet industriel de recyclage et de valorisation des déchets par la transformation et l'adaptation des installations existantes sur son site de Gueltas dans le Morbihan. Le projet consiste à créer de nouvelles unités de valorisation matière et énergétique avec production d'énergies locales.

L'ambition de ce projet s'inscrit dans une **démarche volontaire de décarbonation des activités humaines** afin de **proposer aux collectivités et aux industriels des solutions vertueuses** de réduction de leur consommation d'énergies fossiles émettrices de gaz à effet de serre, **à partir de la valorisation de leurs déchets**.

Ainsi, en réponse aux enjeux environnementaux et économiques actuels de la région Bretagne, les différentes unités envisagées apporteront des **véritables solutions opérationnelles de valorisation des déchets et de production locale d'énergies**.

* Par sa filiale régionale SUEZ R&V Ouest - Recyclage & Valorisation

Le projet en quelques chiffres :



80 000 tonnes de déchets valorisables préparés sur site



130 000 à 150 000 tonnes de déchets valorisées énergétiquement



20 000 tonnes de biodéchets valorisés



130 GWh d'électricité produits par an



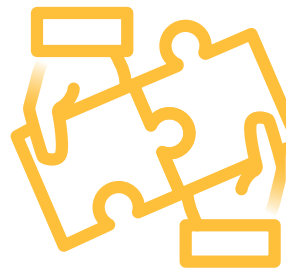
27 000 foyers alimentés en électricité



3 000 foyers alimentés en gaz



25 emplois directs et des dizaines d'emplois en phase chantier



Les grandes lignes du projet

Le projet consiste à créer de nouvelles unités de valorisation des déchets complémentaires entre elles. Les déchets valorisables feront l'objet d'une valorisation matière et énergétique. La part ultime des déchets, les « non valorisables », sera stockée. Le projet vise ainsi à construire un site intégré permettant de monter dans la hiérarchie des modes de traitement pour nos clients industriels et collectivités et donc de limiter le recours au stockage des déchets.

⇒ **Un pôle de valorisation matières** avec préparation de combustibles à partir de Déchets Non Dangereux d'Activités Économiques (DNDAE), de mobiliers issus des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur), d'encombrants de déchèteries, de refus de tri de déchets d'une capacité d'environ 80 000 tonnes par an ;

⇒ **Un pôle énergie** avec une chaudière d'une capacité de 130 à 150 000 tonnes, pour produire 130 GWh/an d'électricité. Cette unité sera alimentée à partir des combustibles préparés sur site et par des apports externes de combustibles déjà préparés. L'énergie produite sera distribuée sur le réseau public ENEDIS local (injection de 110 GWh/an sur le réseau) ;

⇒ **Un pôle organique de valorisation et transfert des biodéchets** d'une capacité d'environ 20 000 tonnes par an ;

⇒ **Un pôle de stockage** de déchets ultimes non valorisables d'une capacité d'environ de 100 000 tonnes par an, avec valorisation énergétique du biogaz produit.

Le projet répond pleinement aux critères fondamentaux qui régissent aujourd'hui tout projet durable de gestion des déchets :

- La hiérarchie des modes de traitement ;
- La complémentarité totale des filières de valorisation entre matière et énergie ;
- L'orientation des techniques mises en œuvre vers une production maximale d'énergies.





Le porteur du projet

Expert du recyclage et de la valorisation des déchets, le groupe SUEZ est engagé depuis de nombreuses années en faveur du **développement de filières complémentaires de gestion et de valorisation de déchets, sujet au cœur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.**

SUEZ R&V Ouest est l'opérateur régional de SUEZ pour les Régions Bretagne et Pays de la Loire et propose aux industriels et aux collectivités, un éventail complet de solutions de collectes et de traitements - tri, recyclage, valorisation biologique, matière et énergétique - de tous types de flux de déchets industriels et ménagers.

Terre d'actions en matière de transition écologique, la Bretagne est une des premières régions à recourir à l'expertise et aux innovations du groupe SUEZ pour la gestion du cycle de l'eau ou pour la valorisation de ses déchets.

Situé en plein cœur de la Bretagne, le site SUEZ de Gueltas accueille depuis 1995 des



installations de valorisation et de traitement des déchets ménagers issus des collectivités et des industriels des départements bretons.

Le site actuel bénéficie à la fois d'une position stratégique majeure en plein cœur de la Bretagne mais aussi d'une forte notoriété en étant reconnu comme une unité industrielle fiable et performante.

Exploité historiquement par SITA Ouest, entité du groupe SUEZ, son arrêté préfectoral d'exploitation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) court jusqu'en 2027 pour l'activité stockage. Plusieurs autres activités sont en place et restent autorisées au-delà de cette date, à savoir des opérations de broyage et de valorisation du bois, de transfert et de valorisation des biodéchets, de déchets verts...

Sur son installation de stockage des déchets non dangereux, le site traite actuellement près de 195 000 tonnes de déchets par an. Cette activité génère du biogaz issu de la dégradation des déchets. À partir de ce biogaz, SUEZ produit plusieurs types d'énergies renouvelables :



8 GWh/an d'électricité produits et injectés dans le réseau ENEDIS, l'équivalent de la consommation de près de **1 800 foyers**, hors chauffage



17 GWh de biométhane injectés dans le réseau distribution de gaz de ville, grâce à la technologie Wagabox®, soit l'équivalent de la consommation annuelle de **3 000 foyers**.

Ces deux sources d'énergie contribuent à réduire la consommation locale d'énergies fossiles.



Le contexte du projet

La valorisation des déchets, une réponse aux enjeux climatiques

Au niveau européen, national ou régional, l'ensemble des politiques publiques plaident plus que jamais pour une réduction drastique des volumes de déchets produits, l'optimisation des performances de tri par plus de recyclage et pour des solutions de traitement et de valorisation plus respectueuses de l'environnement.

Les récents textes relatifs à la transition énergétique, à l'économie circulaire ou au climat affirment très clairement des ambitions fortes en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation des ressources, de réduction des pollutions et de **développement de la production d'énergies renouvelables**.

Dans un contexte de dépendance énergétique prédominante aux énergies fossiles, de raréfaction des ressources naturelles de matières premières, de dégradation des milieux et d'urgence climatique, **les déchets constituent une ressource « matière et énergie »** pour répondre à ces enjeux.

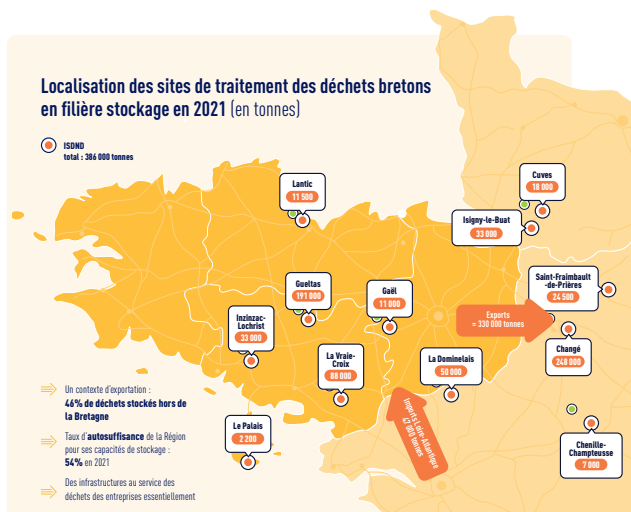
L'ambition du projet est de produire de l'énergie distribuée localement et d'offrir une solution de proximité pour valoriser les déchets des entreprises et des collectivités de Bretagne.

La situation critique du traitement des déchets en Bretagne

Chaque région administrative doit disposer d'outils de gestion des déchets, en nombre suffisant pour répondre à ses besoins. Aujourd'hui, le taux d'autosuffisance en matière de capacité de stockage des déchets non valorisables de la Bretagne n'est que de 54%. Le reste est exporté vers des régions voisines.

À l'horizon 2028, la région perdra près de 85% de ses capacités de stockage en raison de la fermeture programmée d'installations ou de la diminution de leurs capacités d'accueil.

L'exportation des déchets vers d'autres régions entraînerait des surcoûts économiques substantiels difficilement supportables pour les entreprises et les collectivités et aurait des impacts environnementaux considérables liés à la logistique engendrée.



Un projet d'intérêt régional



Les atouts du projet

Le projet présente de nombreux avantages pour apporter une solution viable et écologique pour les collectivités et industriels de la Région Bretagne :

- La continuité de service pour les entreprises et les collectivités, après 2027 ;
- L'autosuffisance capacitaire régionale en matière de valorisation et de stockage ;
- La valorisation énergétique après un tri en amont des déchets ;
- La production d'électricité « en boucle locale » pour 27 000 foyers ;
- L'injection de gaz dans le réseau local pour 3 000 foyers ;
- La réduction par 2 des capacités de stockage pour les déchets non valorisables, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ;
- Le déploiement d'outils performants, conçus dans le respect de la protection de la population et de l'environnement.

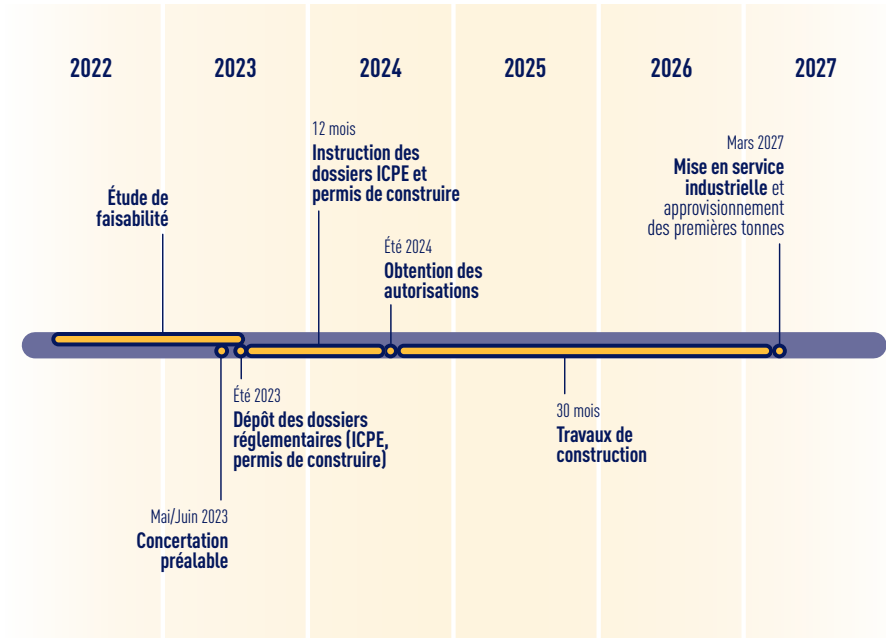
La non-réalisation du projet

Considérant que le site SUEZ de Gueltas concentre pratiquement 50% des capacités de stockage de déchets non valorisables sur la Région Bretagne, sa fermeture en 2027 exposerait dangereusement la Région à une crise majeure de gestion de ses déchets non valorisables produits par les entreprises comme par les collectivités.

Les impacts d'un arrêt total de l'exploitation du site de Gueltas se traduisent factuellement par :

- La perte de la moitié des capacités bretonnes de stockage pour les déchets ultimes dans 4 ans ;
- La perte d'un site stratégique, idéalement situé au cœur de la Région, localement bien accepté et déjà producteur d'énergies renouvelables (gaz et électricité pour 4 800 foyers) ;
- Un risque accru pour la salubrité publique par rupture de continuité de service en rendant 195 000 tonnes orphelines de solutions à l'horizon 2027 ;
- Des augmentations considérables de coûts de logistique et de traitement des déchets pour les entreprises et les collectivités sans solution de proximité.

Le calendrier du projet



La valorisation des déchets



Selon la loi du 13 juillet 1992, **la valorisation** consiste dans « *le réemploi, le recyclage ou toute autre action visant à obtenir, à partir des déchets, des matériaux réutilisables ou de l'énergie* ».

Ce texte fondateur du secteur de la gestion des déchets en France a posé les bases de l'ensemble des politiques publiques pro-actives. Depuis plus de 20 ans, ces politiques ont contribué à faire émerger des solutions plus professionnelles et vertueuses en matière de techniques de collecte, de tri, de recyclage et de traitement de tous les types de déchets.

Prévention, éco-conception, consommation, réemploi, recyclage, production d'énergies.

Autant de domaines dans lesquels une accélération des actions est en train d'être menée par tous les acteurs, publics comme privés, engagés pour une gestion plus durable de nos déchets : collectivités, entreprises, consommateurs-usagers-citoyens.

Pour y répondre, **l'évolution des technologies du cycle du déchet** et de ses modes de valorisation est notamment fondée sur des opérations préalables majeures.

La qualité de la production d'énergie comme du recyclage dépend, en grande partie, **de la nature et de la qualité des flux entrants** dans les unités de valorisation.

Après des collectes dédiées (collectes sélectives d'emballages ménagers ou de flux de déchets industriels), **le tri en amont, par type de matériau, est la règle.**

Ces opérations, effectuées dans des centres de tri, séparent les matières valorisables pouvant faire l'objet d'un recyclage direct (carton, métaux, bois...) ou transfèrent le « résiduel » non triable, par exemple dans le cas d'une unité de valorisation énergétique, vers le centre de préparation matières.

Sur le site de Gueltas, la préparation du combustible destiné à la chaudière se fera à partir de ce flux de déchets résiduels et consistera à broyer, séparer puis homogénéiser les différents types de déchets réceptionnés sur les plateformes de transfert régionales de SUEZ.

Toutes ces opérations de préparation, très techniques et indispensables, visent à optimiser la valorisation des déchets dans un but de recyclage effectif ou de production d'énergie.



Les impacts du projet



La démarche environnementale

Au titre d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), **l'exploitation du site de Gueltas est extrêmement réglementée** par les pouvoirs publics, **surveillée** par les services de l'Etat et les citoyens et **contrôlée** quotidiennement par les équipes techniques de SUEZ.

C'est notamment le cas, dans le cadre de la commission annuelle de suivi de site (CSS) qui aborde toutes les questions relatives à la gestion du site.

La démarche qualité (certification ISO) et le suivi régulier, par des bureaux de contrôle indépendants, de tous les indicateurs relatifs aux effluents aqueux et gazeux, à la qualité de l'air, aux émissions de gaz à effet de serre renforcent ces mesures de surveillance des activités.

Une évaluation environnementale est en cours de réalisation et **étudie l'impact du projet sur son environnement et sur la population** : santé humaine, biodiversité, sol, eau, air et climat, patrimoine culturel, intégration dans le paysage, sécurité.

Ces études seront versées au **dossier de demande d'autorisation environnementale** déposé par SUEZ auprès des services de l'Etat pour l'autorisation d'exploiter.

Toutes les mesures sont prises, depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation, pour éviter tout impact sur les milieux environnants et sur la population.

Les retombées pour le territoire

La phase chantier nécessitera l'intervention d'entreprises locales avec à la clé des dizaines d'emplois pendant 2 ans. En phase d'exploitation, le projet créera **25 emplois directs en plus des 45 déjà existants**.



La concertation préalable



Soucieux de l'intégration du projet dans son environnement et attaché aux valeurs de l'information et de la participation du public, SUEZ a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable autour du projet.

Les objectifs

Le Code de l'environnement précise qu'une concertation préalable permet de débattre :

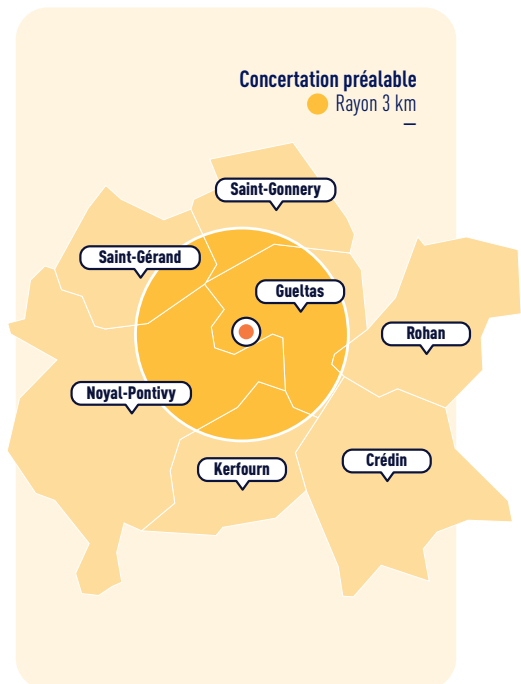
- De l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques du projet** ;
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts** significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des **solutions alternatives**, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet.

SUEZ s'inscrit dans ce cadre en proposant une démarche volontaire et transparente d'information du public dans une logique de participation citoyenne pour **instaurer un véritable échange autour du projet**.

Un bilan de la concertation sera ensuite réalisé et rendu public dans un souci de **transparence** et de prise en compte de la pluralité des expressions lors des temps d'échanges.

Le périmètre de la concertation

La concertation est ouverte à toutes les personnes intéressées, qu'elles résident ou non dans l'une de ces communes.



Le programme de la concertation

La concertation préalable volontaire sur le projet industriel de recyclage et valorisation énergétique sur le site SUEZ de Gueltas se déroule **du 22 mai au 28 juin 2023**.

- **Réunion publique d'ouverture**
Mercredi 24 mai à 19h00
- **Réunion thématique : l'énergie du déchet**
Mercredi 14 juin à 19h00
- **Réunion publique de synthèse**
Lundi 19 juin à 19h00



Ces temps d'échanges ouverts au public se tiendront à la Maison de l'Environnement sur le site SUEZ de Gueltas, à Branguily.

Comment participer ?

- 1/ En ligne sur le site internet :
www.concertation-suezgueltas.fr
- 2/ Sur les registres papier mis à disposition :
 - dans les mairies des communes du périmètre de la concertation
 - au siège de Pontivy Communauté (1 Place Ernest Jan - 56 300 Pontivy) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- 3/ Lors des temps d'échanges listés ci-dessus.
- 4/ Par mail : contact@2concert.fr





© Photos: SUEZ, Caroline, Alain